

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 1^{er} MARS 2022 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 1^{er} février 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2022 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 28 février 2022 (dépôt)
 - 5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption
 - 5.3.1 Dépôt projet règlement 500-22 sur les feux en plein air et abrogation du règlement 450-17
 - 5.3.2 Dépôt projet règlement 501-22 relatif aux rejets dans le réseau d'égout
 - 5.4 Employés municipaux
 - 5.4.1 Réouverture progressive du bureau municipal (résolution)
 - 5.4.2 Début d'un stage en comptabilité (résolution)
 - 5.4.3 Programme Desjardins jeunes au travail – Approbation et affichage (résolution)
 - 5.4.4 Demande de Programme de subvention salariale – Entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots (résolution)
 - 5.5 Demande d'offres de services pour travaux de tonte de pelouse (résolution)
 - 5.6 Mise en place du régime intérimaire dans tous les milieux de travail et nomination d'une agente de liaison (résolution)
 - 5.7 Journée Natalie Champigny – Remise d'aide financière (résolution)

- 5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : Liste en annexe (résolution)
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Rapport annuel – Schéma couverture de risques (résolution)
 - 6.1.2 Achat radio pour signaleur (résolution)
- 7. Voirie**
 - 7.1 _____
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
 - 8.1 Dossier : Travaux d’infrastructures : rue Albert (TECQ) et De Ditton (PRIMEAU)
 - 8.1.1 Dossier PRIMEAU – Ajout du tronçon 40 (résolution)
 - 8.1.2 Retour sur la résolution 2022-02-070 - Mandat pour supervision et suivi des dossiers / embauche et conditions (résolution)
 - 8.1.3 Demande de financement temporaire par Desjardins (résolution)
 - 8.1.4 Mandat juridique pour vérification des documents (résolution)
 - 8.1.5 Option de prolongement réseau d’aqueduc : rue Albert (2 résidences) – Rencontre avec les propriétaires (résolution)
 - 8.2 Dossier – Mise en commun du service des collectes des matières résiduelles, recyclables, etc.
 - 8.2.1 Mandat pour vérification et préparation d’une entente intermunicipale de fourniture de services (résolution)
 - 8.2.2 Responsable de la demande en tant qu’organisme responsable du projet d’aide financière FRR volet 4 (résolution)
 - 8.2.3 Appel d’offres – Acquisition d’un camion benne à chargement latéral (résolution)
 - 8.3 Journée Écocentre mobile – 4 juin 2022 (résolution)
 - 8.3.1 Demande de la Municipalité du Canton de Hampden – Date commune et divers lieux (résolution)
 - 8.4 École primaire Saint-Paul – Fourniture d’un conteneur pour déchets (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 9.1 Projet d’entente entre municipalités pour le service d’inspection (résolution)
 - 9.2 Programme FRR volet 2 – Appui du projet « Construction d’un pavillon d’accueil au Parc Walter-MacKenzie et d’une halte routière sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)
 - 9.2.1 Plan de développement 2022-2025 (résolution)
 - 9.3 Le Petit Écossais :
 - 9.3.1 Réparation de vitres et système d’alarme (résolution)
 - 9.3.2 Achat et installation d’un séparateur d’huiles et de graisses (résolution)
 - 9.4 Camping de la rivière étoilée – Assignation d’un numéro civique (résolution)
 - 9.5 Cœur Villageois – Remise de clé électronique pour accès à l’Hôtel de Ville (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Fermeture de la Piste cyclable du Marécage des Scots – période de dégel (information)
- 10.2 Fermeture de la patinoire (résolution)

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

- 11.1 Appel de projets voisins solidaires – Soutien financier aux municipalités (résolution)
- 11.2 Remerciements pour l'aide fournie à l'entretien de la patinoire (résolution)
- 11.3 Programme de soutien au sport - *Le sport communautaire pour tous (information)*
- 11.4 Préavis vérification mécanique – Camions du service incendie (résolution)
- 11.5 Versement de l'aide financier 2022 – Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)
- 11.6 125 rue Osborne – Travaux égout – Frais d'intervention municipale (résolution)
- 11.7 ACEF – Invitation : 50^e
- 11.8 Loisirs Hampden-Scotstown – Camp de jour : chapiteau
- 11.9 _____
- 11.10 _____
- 11.11 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes et le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

2022-03-082

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté avec l'ajout des points suivants :

11.9 Sympathies au CLD pour le décès de Monsieur Bernard Ricard, directeur adjoint

11.10 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022;

ATTENDU QUE le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2022-03-083

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 et acceptent leur adoption.
ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Des citoyens présents adressent des questions au conseil municipal et Monsieur Marc-Olivier Désilets répond aux différentes questions.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

La conseillère Madame Cathy Roy explique l'annulation des activités prévues le 26 février dernier dans le cadre de Plaisirs d'hier en raison des conditions climatiques et des pluies survenues quelques jours avant.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 1^{er} février 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2022-03-084

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 3 140,46 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

Fournisseur	Description	Montant
B.M.P. Électrique	Poste de chlore - Remplacer fusible	121,45 \$
Service Bell-eau-clerc Inc.	72 rue Hope - Caméra et déboucher égout	574,88 \$
Beauchesne Daniel	Travaux rétrocaveuse : voirie et valve d'eau	675,00 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux : trouble d'eau, signaleur, refoul. Égout	344,00 \$
Électro-Concept P.B.L. Inc.	Réservoir : vérification signal sonde de niveau	426,56 \$
CSE Incendie et sécurité Inc.	Vérification appareils respiratoires	793,61 \$
Centre Agricole Expert inc.	Voirie : coupler male	104,52 \$
J.U. Houle Ltée	56 rue Argyle : union	30,31 \$
J.U. Houle Ltée	Bague laiton	70,13 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

	TOTAL :	3 140,46 \$
--	----------------	--------------------

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de février 2022
ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

La liste des comptes est remise aux membres du conseil.

L'Événement	Aide financière 2022	1 300,00 \$
Société de développement	Aide financière 2022	6 000,00 \$
Scotstown-Hampden		
Coeur villageois	Aide financière 2022	5 000,00 \$
Guylaine Robert	Frais concierge - Février 2022	333,33 \$
Bell Canada	Bureau - 2e ligne	93,55 \$
Bell Canada	Garage municipal et caserne	97,73 \$
Bell Canada	Poste de chlore	82,11 \$
Bell Canada	Station épuration	82,11 \$
ADMQ – Québec	Inscription congrès 2022 – MP	619,72 \$
Aquatech	Janvier 2022 – Exploitation réseaux	4 254,84 \$
Aquatech	Février 2022 - Exploitation réseaux	4 254,84 \$
B.M.P. Électrique	Poste de chlore - Remplacer fusible	121,45 \$
Service Bell-eau-clerc	72 rue Hope - Caméra et déboucher égout	574,88 \$
Cain Lamarre	Services juridiques : Fact. Serv. Incendie + intérêts	150,90 \$
Beauchesne Daniel	Travaux rétrocaveuse : voirie et valve d'eau	675,00 \$
Fonds D'Information sur territoire	Frais avis mutation	12,20 \$
Centre rénovation G. Doyon Inc.	Aqueduc et égout : clés pour cadenas	10,35 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux : trouble d'eau, signaleur, refoul. Égout	344,00 \$
Garage Charles Brochu	Voirie : pneus et roues pour tracteur	827,75 \$
Infotech	Frais livraison papeterie	32,43 \$
Infotech	Logiciel : Permis - 1er vers. (1/2)	2 127,04 \$
Marc Turcotte	Honoraires inspecteur bâtiment et déplacement	336,00 \$
Excavation Richard Blais et Fils Inc.	Aqueduc - Victoria O. : Service trailer et 0-3/4	561,35 \$
SAAQ	Immatriculation serv. Incendie et voirie	2 653,07 \$
Solutek Inc.	Ordinateur portable, préparation, Transfert de données	1 702,54 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	235,51 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	175,43 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	194,66 \$
Ville de East Angus	Cour municipale	2 447,99 \$
Visa Desjardins	Voirie : carburant	230,04 \$
Guylaine Robert	Frais concierge - Mars 2022	333,33 \$
Municipalité de Bury	Entraide incendie - 9-12-2021 : 101 De Ditton	408,42 \$
Municipalité de Bury	Entraide incendie - 23-12-2021 : 39 Osborne	407,23 \$
Réseau Biblio de l'Estrie	Contribution annuelle 2022	2 202,64 \$
Électro-Concept P.B.L.	Réservoir : vérification signal sonde de niveau	426,56 \$
CSE Incendie et sécurité	Vérification appareils respiratoires	793,61 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable : 147 Victoria O.	80,48 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	239,15 \$
Centre Agricole Expert	Voirie : coupler male	104,52 \$
J.U. Houle Ltée	56 rue Argyle : union	30,31 \$
J.U. Houle Ltée	Bague laiton	70,13 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	1 979,42 \$
MRC du Haut-S-François	Mars : téléphonie IP, Inter, fibre opt.	586,54 \$
Services san. D. Fortier	Février - Collecte des déchets, etc.	4 870,60 \$
Hydro-Québec	11 rue du Parc - Petit Écossais	1 204,43 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville	1 759,30 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville	2 020,90 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville	2 254,07 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	599,40 \$
Hydro-Québec	Parc Walter-MacKenzie	42,93 \$
Hydro-Québec	Bloc sanitaire	147,22 \$
Hydro-Québec	Poste chlore	1 692,02 \$
Hydro-Québec	24 rue Hope : bâtiment terrain balle	346,02 \$
Hydro-Québec	Garage municipal et caserne	1 923,55 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 157 Victoria Ouest	75,96 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Aqueduc - Manchons, boyau, tuyau	103,27 \$
Harnois énergies	Voirie : diesel	736,96 \$
CAUCA	Frais annuel - Système alerte de masse	162,20 \$
Fonds D'Infor. Territoire	Frais avis de mutation	6,10 \$
Polard, Monique	Déplac. : Janvier & février 2022 : Soluteck (4 allers-retours)	260,80 \$
Ressorts Robert	Serv. Incendie : urée	78,14 \$
Service Bell-eau-clerc	Travaux : déboucher égout : 125 Osborne	1 069,27 \$
Salaires	Du 1er février au 28 février 2021	11 289,80 \$
	Total	73 836,10 \$

2022-03-085

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2022-03-086

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mars 2022 à la somme de 19 455,00 \$:

CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total		180,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	200,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		1 450,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	150,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 200,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-636	Pierres, calcium, sel, clôture	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total		3 700 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		7 625,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	500,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	200,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	700,00 \$
Sous-total		2 300,00 \$
	TOTAL :	19 455,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 28 février 2022 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 janvier 2022 a été transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour de la

séance du conseil ainsi que les documents relatifs aux points inscrits sur l'ordre du jour.

5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption

5.3.1 Dépôt projet règlement 500-22 sur les feux en plein air et abrogation du règlement 450-17

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 500-22 relatif pour les feux en plein air et l'abrogation du règlement 450-17;

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 22 février 2022 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

2022-03-087

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 500-22 relatif pour les feux en plein air et l'abrogation du règlement 450-17.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

5.3.2 Dépôt projet règlement 501-22 relatif aux rejets dans le réseau d'égout

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 501-22 relatif aux rejets dans le réseau d'égout;

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 22 février 2022 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

2022-03-088

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Jérémy Beauchemin donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 501-22 relatif aux rejets dans le réseau d'égout.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

5.4 Employés municipaux

5.4.1 Réouverture progressive du bureau municipal (résolution)

Considérant l'amélioration du contexte sanitaire lié à la COVID-19, le conseil municipal considère que le bureau municipal peut permettre l'accès au bureau municipal selon l'horaire d'ouverture en fonction avant le début de la pandémie;

2022-03-089

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal annonce qu'à compter de la semaine du 7 mars 2022, le bureau municipal est de nouveau ouvert au public selon l'horaire habituel.

Que les mesures sanitaires exigées par le gouvernement doivent être respectées.

ADOPTÉE

5.4.2 Début d'un stage en comptabilité (résolution)

Attendu qu'une candidate étudiant en comptabilité a demandé à la Ville de Scotstown d'effectuer un stage dans le cadre de ses études;

2022-03-090

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le début d'un stage effectué par madame Alexandra Fortin-Lizotte, étudiante en comptabilité, le 8 mars 2022 pour une durée de 120 heures non rémunérée.

Madame Fortin-Lizotte effectuera son stage au bureau municipal sous la supervision de la directrice générale.

ADOPTÉE

5.4.3 Programme Desjardins jeunes au travail – Approbation et affichage (résolution)

ATTENDU que la Ville de Scotstown a déposé une demande d'aide financière auprès de l'organisme Carrefour Jeunesse pour l'embauche d'un (1) étudiant pendant la période estivale dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail;

ATTENDU que le projet déposé a été accepté pour l'embauche d'un (1) étudiant pour une période de six (6) semaines pour un horaire de 30 heures par semaine;

2022-03-091

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'aide financière représentant 50 % du salaire minimum pour l'embauche d'étudiants selon les termes et conditions du programme Desjardins Jeunes au travail;

Que la Ville de Scotstown s'engage à défrayer les sommes exigées pour l'embauche d'un (1) étudiant, soit 50 % du salaire plus les déductions d'employeur;

Que l'affichage pour le recrutement d'un (1) étudiant sera effectué sur le site web de la ville, ainsi que la page Facebook et l'Info-Scotstown;

Que les étudiants qui auront postulé seront rencontrés en entrevue et que le conseil municipal adoptera une résolution lors d'une prochaine séance pour l'embauche des candidats retenus;

Que Monique Polard, directrice générale, est mandatée pour la supervision de cet employé et est nommée responsable au nom de la Ville de Scotstown pour signer les documents relatifs à ce programme d'aide financière.

ADOPTÉE

5.4.4 Demande de Programme de subvention salariale – Entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots (résolution)

2022-03-092

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown fasse la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Subvention salarial auprès du Centre d'emploi pour l'embauche d'une personne pour la durée maximale permise.

Ce programme permettra l'ouverture d'un poste pour l'entretien de la piste cyclable et la patinoire à raison d'un horaire entre et 40 heures par semaine pour une durée de 30 semaines.

Madame Monique Polard, Directrice générale, est mandatée pour effectuer et transmettre la demande pour et au nom de la Ville de Scotstown. Elle sera responsable de la supervision de cet employé.

La Ville de Scotstown participera financièrement pour les montants relatifs aux déductions d'employeurs et une partie du salaire.

ADOPTÉE

5.5 Demande d'offres de services pour travaux de tonte de pelouse (résolution)

2022-03-093

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal procède à une demande d'offre de services contractuels pour la tonte de pelouse sur certains terrains municipaux ;

La demande d'offre de services vise (4) contrats séparément pour les lieux suivants :

DURÉE DE CHACUN DES CONTRATS

La durée de chaque contrat sera du 16 mai au 15 octobre 2022. Ces dates peuvent varier cependant selon la température.

ENVERGURE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra faire l'entretien constant des surfaces gazonnées dans les limites de la municipalité, soit :

- Le râtelage au printemps au besoin
- Ramasser les rebuts avant la tonte du gazon
- Tondre le gazon avant qu'il n'atteigne 4 pouces
- Fauchage par coupe-herbe de l'entourage des bâtiments, arbres et plates-bandes, clôtures, mobilier urbain (incluant les poubelles) et tous autres aménagements (exemple : poteau électrique, etc.)

MODE D'INTERVENTION

La tonte devra s'effectuer du lundi au samedi entre 8h00 et 19h00. En dehors de ces heures, à l'occasion, sur approbation du gestionnaire responsable seulement, il sera possible d'effectuer la tonte selon une entente verbale.

ENDROITS CONCERNÉS

- Contrat # 1
Hôtel de Ville : terrain avant et arrière.

- Contrat # 2
Terrain de balle et autour du bâtiment abritant l'organisme La Relève du Haut-Saint-François.

- Contrat # 3
Parc Walter-MacKenzie : les parties gazonnées au complet jusqu'à la Passerelle Chantal-Ouellet, incluant les parties du Camping de la Rivière étoilée et autour des bâtiments.

- Contrat # 4
Les parties gazonnées au stationnement du Parc régional du Marécage des Scots, secteur Franceville (Hampden).

L'EXAMEN DES DOCUMENTS ET DES LIEUX

Avant de préparer sa soumission, le soumissionnaire doit examiner attentivement le document d'appel d'offres et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences précises du contrat.

Un examen préalable des lieux est nécessaire.

Par le fait de déposer une soumission, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents.

Il reconnaît également avoir procédé, à sa satisfaction, à l'examen des lieux.

Les contrats sont de nature contractuelle.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

- 18 ans et plus;
- personne responsable ;
- être autonome ;
- avoir et fournir tous les équipements, outils requis ;
- porter les vêtements et accessoires requis (dossard, bottes de travail, lunettes de sécurité).
- fournir le carburant.

****Note :** La personne qui obtient un contrat peut faire faire les travaux par une autre personne âgée de 14 et plus, mais reste responsable de cette personne et des travaux.

PAIEMENT

Le paiement du contrat se fera en quatre versements égaux de 25%. Le premier versement le 30 juin 2022, le deuxième le 31 juillet 2022, le troisième le 31 août 2022 et le dernier, le 30 septembre 2022.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET RÉFÉRENCES

Une personne peut remettre une soumission pour chacun des contrats indiqués. Les soumissions doivent être remises séparément pour chacun des contrats dans une enveloppe spécifique cachetée avec l'inscription dessus du numéro de contrat.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes avec la soumission :

- . Son nom;
- . Son adresse;
- . Numéro de téléphone;
- . Adresse courriel.

Une fois un contrat accordé, le soumissionnaire devra fournir un spécimen chèque pour recevoir le paiement par dépôt direct.

Des références peuvent être exigées.

Tous manquements ou travaux non exécutés dans le délai exigés, peut entraîner la fin du ou des contrats après un (1) avertissement écrit.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leurs soumissions avant le 21 avril 2022 à 11h00.

Par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Par télécopieur : 819-560-8434

Par la poste : 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JOB 3B0

Les offres de services seront ouvertes publiquement à la salle du conseil municipal, le 21 avril 2022 à 11h05

La Ville de Scotstown n'est responsable d'aucun équipement.

La Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais, ni aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

5.6 Mise en place du régime intérimaire dans tous les milieux de travail et nomination d'une agente de liaison (résolution)

Attendu qu'à compter du 6 avril 2022, les milieux de travail devront appliquer les éléments prévus au nouveau régime intérimaire sur les mécanismes de prévention et de participation des travailleuses et travailleurs;

Attendu qu'à compter du 6 avril 2022, l'employeur et les travailleuses et travailleurs devront connaître le groupe prioritaire de l'établissement pour déterminer les obligations concernant l'application du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation;

Attendu que les établissements qui n'ont pas de comité de santé et de sécurité ni de représentant à la prévention en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail sont tenus de mettre en œuvre les nouvelles obligations du régime intérimaire en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, selon le nombre de travailleurs et travailleuses dans l'établissement;

Attendu que la Ville de Scotstown fait partie du Groupe 3, moins de 20 travailleuses et travailleurs impliquant les mesures suivantes :

- Un programme de prévention conforme à la Loi sur la santé et la sécurité du travail doit être appliqué;
- Le régime intérimaire concernant l'élément de participation s'applique à votre établissement;
- Une agente ou un agent de liaison en santé et en sécurité doit être désigné par les travailleurs et travailleuses;

POUR CES MOTIFS

2022-03-094

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
Que le conseil municipal s'engage à former un comité de santé et de sécurité en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de mettre en œuvre les nouvelles obligations du régime intérimaire en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;

Que la Ville de Scotstown avec la participation des travailleuses et travailleurs élabore les nouvelles obligations du régime intérimaire, étant l'un des moyens les plus efficaces pour :

- rendre les milieux de travail sécuritaires et éliminer les dangers à la source;
- structurer et organiser la démarche de prévention;
- identifier les risques présents dans le milieu de travail;
- prioriser les actions de prévention ;
- choisir les moyens de prévention et de contrôle adaptés au milieu de travail;
- dynamiser le comité de santé et de sécurité du travail et susciter la participation des travailleurs;
- répondre aux obligations légales ou aux obligations contractuelles;

Que le programme de prévention est un plan d'action en prévention qui doit être propre à chaque établissement et qui vise à éliminer ou à contrôler les risques au travail à l'aide de mesures concrètes;

Qu'en raison du peu d'employés au sein de la Ville de Scotstown actuellement, le conseil municipal nomme Madame Monique Polard, directrice générale, à titre d'agente de liaison en santé et en sécurité pour une période temporaire indéfinie;

Que cette nomination soit revue et mise à jour dans les prochains mois selon l'embauche de nouveaux employés.

ADOPTÉE

2022-03-095

5.7 Journée Natalie Champigny – Remise d'aide financière (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal participe à la Journée Nathalie Champigny par la remise d'une aide financière de CENT DOLLARS (100 \$).

ADOPTÉE

5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires : Liste en annexe (résolution)

Considérant que la liste des rencontres, formations, webinaires et autres devant avoir lieu au cours du mois de février a été remise aux membres du conseil;

2022-03-096

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales, soit :

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

1-03-2022 de 9 h à 10 h 30 :	ADMQ – Webinaire : Comment aborder les demandes abusives en matière d'accès à l'information? – Monique Polard
1-03-2022 à 18 h 30 19 h	Atelier avant la séance du conseil Séance du conseil
3-03-2022 à 18 h 30 :	Rencontre de travail pour le Plan d'urgence : MD, CR, MV, MP et RC
7-03-2022 à 10 h 30	Marie-Claude Bibeau, Député fédéral – rencontre vidéoconférence : MOD, MP
8-03-2022 à 14 30	CSLE : Webinaire : Entretien des parcs
10-03-2022 à 19 h	MRC HSF - Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Consultation publique virtuelle
16-03-2022	Vérification comptable – Année 2021 – MP
17-03-2022 de 8 h 30 à 10 h	Cain Lamarre – Webinaire : Réforme SST - êtes-vous prêts à modifier votre gestion des dossiers – MP
21-03-2022 à 18 h 30	7e rencontre comité de Vitalisation (lieu à déterminer) : MOD, MP
25-03- 2022 à 13 h 30	Rencontre comité directeur PRMS : MOD, MV, MP
29-03-2022 à 18 h 30	Atelier du conseil municipal
31-03-2022 de 10 h à 11 h	Séance de formation Loi sur les ingénieurs - MRC Haut-St-François : MP
31-03-2022 de 13 h à 16 h 30	Rencontre annuelle de la Réserve de ciel étoilé – 2022 à l'Astrolab du parc national du Mont-Mégantic

Ainsi que les webinaires suivants :

- **MMQ :** 15 mars 2022, 9 h à 11 h 15
Webinaire : Les cyberrisques : les nouveaux défis du marché
- **Secrétariat aux aînés :** 1er mars 2022, 10 h 30
Webinaire: « Les menus travaux », un service essentiel pour vivre chez
- **Espace Muni :** 16 mars 2022, 8 h à 9 h
Avez-vous pensé à vos plus petites citoyennes et vos plus petits citoyens
? –

Et le 23 mars 2022, 8 h à 9 h
Offrir un meilleur choix de milieu de vie pour les personnes aînées –

Et toutes rencontres ou webinaires qui s'ajoutent au cours du mois.

ADOPTÉE

6. **Sécurité publique**

6.1 **Incendie**

6.1.1 **Rapport annuel – Schéma couverture de risques (résolution)**

ATTENDU que le directeur incendie a remis le rapport annuel de l'année 2021 tel qu'exigé par le Schéma de couverture de risques;

2022-03-097

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE tous les documents faisant partie du rapport annuel 2021 du Service incendie de la Ville de Scotstown soient acceptés et qu'ils soient transmis à la MRC du Haut-St-François afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC et de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE

6.1.2 **Achat radio pour signaleur (résolution)**

2022-03-098

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un radio portatif ICOM BI-MODE LTR400 UHF incluant une batterie au lithium, un chargeur rapide, antenne UHF et un clip avec une garantie de 36 mois auprès de l'entreprise Communication Plus au coût de 925 \$ plus les taxes et des frais d'antenne de 12 \$ mensuellement, selon l'estimation #11433 du 2/21/2022.

Cet appareil sera programmé avec les fréquences incendie et voirie et servira au Service incendie pour un signaleur lors d'intervention.

ADOPTÉE

7. **Voirie**

7.1 Aucun sujet

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.1 **Dossier : Travaux d'infrastructures : rue Albert (TECQ) et De Ditton (PRIMEAU)**

8.1.1 **Dossier PRIMEAU – Ajout du tronçon 40 (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PRIMEAU pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et égout de certains tronçons de la rue de Ditton;

Considérant que les travaux ciblés visent les tronçons 39A, 39B, 41, 42 et 43;

Considérant après vérification, le tronçon 40 nécessite également des travaux de réfection;

2022-03-099

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse les démarches auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour ajouter à la programmation des travaux dans le cadre du Programme PRIMEAU, le tronçon 40 situé sur la rue de Ditton.

ADOPTÉE

8.1.2 Retour sur la résolution 2022-02-070 - Mandat pour supervision et suivi des dossiers / embauche et conditions (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2022-02-070 adoptée lors de la séance du 1^{er} février 2022 pour retenir les services contractuels de Monsieur Émile Royer à titre de chargé de projet pour travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur les rues Albert et de Ditton;

Considérant la demande reçue de Monsieur Royer pour être reconnue à titre d'employé et non de façon contractuelle;

Considérant que des frais d'employeur doivent être ajoutés;

Considérant qu'un employé doit se rendre à son lieu de travail sans frais;

2022-03-100

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil fassent des vérifications avec Monsieur Royer pour déterminer les conditions de travail, la rémunération ainsi que la description de tâches.

Le dossier est reporté à une prochaine séance du conseil pour décision finale.

ADOPTÉE

8.1.3 Demande de financement temporaire par Desjardins (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown bénéficie d'un montant initial de 703 480 \$ dans la cadre de la TECQ pour la période 2019-2023 et d'une bonification de 164 310 \$ pour un montant total de 867 790 \$;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu l'approbation d'une aide financière au montant de 899 960 \$ dans le cadre du programme PRIMEAU pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de Ditton;

Considérant que les travaux débiteront au cours des prochains mois et que les estimations avant appels d'offres s'élèvent au montant de 3 410 132 \$ incluant les aides financières suivantes :

- TECQ : 867 790 \$;
- PRIMEAU : 2/3 des coûts : 899 960 \$;

Et une subvention à la MRC du Haut-Saint-François au montant de 714 442 \$ dans le cadre du Programme RIRL;

Considérant que la Ville de Scotstown procédera à un règlement d'emprunt pour le solde des coûts de 1 008 540 \$ seront ;

En conséquence,

2022-03-101

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- De demander à la Caisse Desjardins Haut-Saint-François un financement temporaire pour le programme de la TECQ 2019-2023 en attendant le versement de l'aide financière du programme TECQ et le règlement d'emprunt;
- De demander à la Caisse Desjardins Haut-Saint-François un financement temporaire pour les travaux reliés au programme PRIMEAU en attendant le financement par règlement d'emprunt;
- D'autoriser le maire Monsieur Marc-Olivier Désilets, et la directrice générale Madame Monique Polard, à signer tous les contrats et documents requis pour compléter ce financement.

ADOPTÉE

8.1.4 Mandat juridique pour vérification des documents (résolution)

2022-03-102

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Me Stéphane Reynolds pour la vérification des documents nécessaires pour les dossiers des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout dans le cadre des Programmes TECQ et PRIMEAU, pour le règlement d'emprunt, la vérification de certains documents d'appels d'offres pour la surveillance des travaux, de laboratoire pour les analyses de la qualité des matériaux, etc.

ADOPTÉE

8.1.5 Option de prolongement réseau d'aqueduc : rue Albert (2 résidences) – Rencontre avec les propriétaires (résolution)

Considérant que des canalisations du réseau d'aqueduc installées il y a plusieurs années sur un secteur de la rue Albert ne sont pas identifiées sur les plans actuels;

Considérant que ces canalisations desservent quelques résidences permanentes en dehors du périmètre urbain;

Considérant la préparation des plans pour les travaux majeurs du réseau d'aqueduc sur la rue Albert ;

2022-03-103

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fasse évaluer l'état et les coûts pour le remplacement des canalisations d'aqueduc existantes.

ADOPTÉE

Rencontre avec les propriétaires des résidences situées sur le prolongement du réseau d'aqueduc

2022-03-104

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'à la suite des vérifications de l'état des canalisations et des coûts relatif au remplacement de la canalisation d'aqueduc desservant les propriétés situées en dehors du périmètre urbain, le conseil municipal statuera si une rencontre avec les propriétaires concernés doit avoir lieu pour expliquer les travaux possibles.

ADOPTÉE

8.2 Dossier – Mise en commun du service des collectes des matières résiduelles, recyclables, etc.

8.2.1 Mandat pour vérification et préparation d'une entente intermunicipale de fourniture de services (résolution)

Considérant que les municipalités de Chartierville, le Canton de Hampden, le Canton de Lingwick, La Patrie et la Ville de Scotstown étudient présentement un projet d'entente intermunicipale pour le service de collectes des matières résiduelles, recyclables et autres;

2022-03-105

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal s'informe des coûts pour la préparation d'une entente intermunicipale entre les municipalités indiquées dans le préambule.

Le dossier est reporté à la prochaine séance du conseil et les informations seront également transmises aux municipalités impliquées dans ce processus.

ADOPTÉE

8.2.2 Responsable de la demande en tant qu'organisme responsable du projet d'aide financière FRR volet 4 (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown désirent présenter un projet pour la création et la mise en place d'une entente intermunicipale pour gérer et offrir le service de collectes des matières résiduelles, matières recyclables, etc., aux citoyens et l'achat d'un camion-benne dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-03-106

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Scotstown s'engage à participer au projet de création et la mise en place d'une entente intermunicipale pour gérer et offrir le service de collectes des matières résiduelles, matières recyclables et autres ainsi que l'achat d'un camion-benne et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

8.2.3 Appel d'offres – Acquisition d'un camion-benne à chargement latéral (résolution)

Considérant que les municipalités de Chartierville, le Canton de Hampden, le Canton de Lingwick, La Patrie et la Ville de Scotstown étudient présentement un projet d'entente intermunicipale pour le service de collectes des matières résiduelles, recyclables et autres;

Considérant qu'une demande d'aide financière dans le cadre le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité est déposée auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour l'achat d'un camion neuf à chargement latéral pour la collecte des matières résiduelles, recyclables, et autres;

Considérant que les municipalités participantes à ce dossier doivent adopter une résolution mandatant la Ville de Scotstown responsable de ce dossier;

2022-03-107

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown prépare un appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf à chargement latéral.

Qu'un projet de règlement d'emprunt sera préparé pour l'achat de ce véhicule et qui sera remboursé selon les termes de l'entente intermunicipale adoptée par les cinq (5) municipalités.

ADOPTÉE

8.3 Journée Écocentre mobile – 4 juin 2022 (résolution)

Attendu que les frais d'enfouissement des déchets sont en hausse depuis quelques mois et que ceux-ci pourraient encore augmenter à court ou moyen terme;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place divers moyens pour réduire les déchets dirigés vers le site d'enfouissement;

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François offre la possibilité aux municipalités d'organiser une collecte spéciale volontaire par un écocentre mobile pour une journée annuelle, et ce gratuitement;

Attendu que les citoyens peuvent apporter divers items, tels que meubles en bois ou en métal, bois de construction, branches attachées et planches, métal, électroménagers;

2022-03-108

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les dates du 28 mai ou du 4 juin 2022 organise et offre aux citoyens le service d'écocentre mobile au garage municipal, pour permettre d'y déposer certains items;

Que la date sera confirmée après vérification auprès de la MRC du Haut-Saint-François pour la tenue de cette activité;

Qu'il soit également tenu une collecte de produits électroniques désuets en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) à la même date, au garage

municipal, de Scotstown, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement;

Une publicité sera diffusée sur le page Facebook de la ville, dans l'Info-Scotstown, au tableau d'affichage, dans les divers commerces de Scotstown ainsi qu'aux municipalités environnantes.

ADOPTÉE

8.3.1 Demande de la Municipalité du Canton de Hampden – Date commune et divers lieux (résolution)

Attendu que la Municipalité du Canton de Hampden a proposé à la Municipalité de La Patrie et à la Ville de Scotstown s'il était possible que les trois municipalités puissent offrir l'activité d'écocentre ensemble, soit la même date, mais en prenant chacun des matériaux différents et les citoyens des 3 municipalités pourraient avoir accès aux 3 écocentres mobiles;

Attendu que la Municipalité de La Patrie a fait savoir qu'elle avait déjà choisi la date pour la tenue de l'écocentre mobile sur son territoire;

2022-03-109

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que cette offre ne soit pas retenue en raison de l'obligation pour les gens de se déplacer ce qui peut avoir un effet négatif qui réduira la quantité de matériaux apportés à l'écocentre mobile et les citoyens déposera leurs encombrants à la collecte spéciale.

ADOPTÉE

8.4 École primaire Saint-Paul – Fourniture d'un conteneur pour déchets (résolution)

Considérant que depuis l'implantation de la collecte des matières organiques, le nombre de collectes des matières résiduelles a diminué ce qui affecte la quantité de déchets à l'école Saint-Paul entre les collectes;

Considérant que les dirigeants de l'école Saint-Paul ont transmis une demande au conseil municipal pour la possibilité d'avoir un conteneur de 4 verges qui serait vidé toutes les semaines;

Considérant que des informations ont été prises auprès de l'entreprise responsable des collectes des déchets;

2022-03-110

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent et demande à l'entreprise Services sanitaires Denis Fortier de livrer un conteneur de 4 verges à l'école Saint-Paul.

Que tous les frais de livraison de 225 \$ ainsi que les frais mensuels de location du conteneur seront assumés par la Ville de Scotstown plus les frais d'enfouissement au site Valoris.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Projet d'entente entre municipalités pour le service d'inspection (résolution)

2022-03-111

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté pour avoir plus d'informations.

ADOPTÉE

9.2 Programme FRR volet 2 – Appui du projet « Construction d'un pavillon d'accueil au Parc Walter-MacKenzie et d'une halte routière sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité/équipe de développement local;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown dispose d'un montant annuel de 14 664,53 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François par le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour des projets de développement,

CONSIDÉRANT QUE dans son plan stratégique de développement 2022-2025, la Ville de Scotstown a pour orientation territoire naturel et culturel, attrayant et animé dont l'objectif est de préserver le cadre de vie naturel et culturel;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Infrastructures d'accueil Scotstown-Hampden » vise à améliorer le service d'accueil en offrant un service professionnel d'accueil et des services de dépannage aux campeurs et aux visiteurs au Parc Walter-MacKenzie et la construction et l'aménagement d'une halte routière sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hampden;

2022-03-112

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown dépose le projet « Infrastructures d'accueil Scotstown-Hampden » au coût total de 179 910 \$;

QUE la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden s'engagent à investir conjointement 5 % du coût total et souhaite financer 95 % avec les Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 locaux réservés pour elle à la MRC.

ADOPTÉE

9.2.1 Plan de développement 2022-2025 (résolution)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown a déposé son Plan stratégique de développement 2022-2025;

CONSIDÉRANT QUE le plan soumis à l'équipe de développement du HSF, volet élus municipaux, est conforme aux exigences de la Politique d'investissement que la MRC a adopté pour le Fonds régions et ruralité, volet II local;

CONSIDÉRANT QUE le plan tend à contribuer aux orientations de la MRC en matière de développement local et économique;

2022-03-113

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le Plan stratégique de développement 2022-2025 déposé par la Ville de Scotstown soit accepté.

ADOPTÉE

SCOTSTOWN-HAMPDEN

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2022-2025

VISION : TERRITOIRE NATUREL ET CULTUREL, ATTRAYANT ET ANIMÉ

TERRITOIRE NATUREL ET CULTUREL

Objectif général : Préserver le cadre de vie naturel et culturel

Objectifs spécifiques

1. Développer le caractère naturel
 - . Promouvoir les 2 qualités propres à la Rivière-au-Saumon (calme et tumultueux)
 - . Respecter la Réserve internationale de Ciel étoilé
 - . Mettre en valeur la vue panoramique sur le Mont-Mégantic
 - . Veiller à la qualité de l'eau (pesticides bio, moteurs électriques, etc.)
2. Développer le concept « éco responsabilité »
 - . Modifier le zonage pour l'immobilier (micro-maisons et petites entreprises)
 - . Utiliser des pesticides BIO
 - . Récupérer (verre, papier, plastique)
 - . Composter ou récupérer matières à compost
 - . Réduire la consommation de l'eau, etc.
3. Transformer notre école primaire en « École à vocation nature »
 - . Créer une synergie entre l'école, les jeunes, les parents et la communauté
4. Renforcer le caractère culturel
 - . Préserver et valoriser le patrimoine bâti
 - . Actualiser le circuit « Parfums et souvenirs »
 - . Améliorer la qualité du patrimoine bâti (ex. en offrant des incitatifs à l'amélioration des façades, congé de taxes)
 - . Réglementer l'affichage sur la rue Victoria Ouest
 - . Poursuivre les efforts de mise en valeur de l'héritage écossais (familles, clans, légendes, CEIDLIDH, Sentier des Écossais)
 - . Préserver l'héritage des familles (chansons, vêtements, objets, meubles, recettes...) afin de perpétuer la mémoire des anciens (au musée, en balado, ou autrement)
 - . Artisanat Made in Scotstown-Hampden)

TERRITOIRE VIVANT (Participation citoyenne)

Objectif général: Mettre le citoyen au coeur du développement

Objectifs spécifiques

1. Prise en charge du développement par le citoyen
 - . Consolider le réseau d'information (Facebook, courriel, web et mises à jour régulières)
 - . Organiser des activités saisonnières (brunch, pique-nique, etc.) et les animer
 - . Unir les forces vives
 - . Faire des corvées (nettoyage, embellissement, entretien, construction, aide aux plus démunis)
 - . Impliquer les jeunes et les accompagner.
2. Encourager l'implication citoyenne
 - . Soirée de remerciement des bénévoles en mettant l'emphase sur les bons coups
 - . Mettre à l'honneur un bénévole ou un organisme et ses bons coups (aux saisons par exemple)
 - . Poursuivre les nominations pour la médaille du lieutenant-gouverneur.
3. Développer la fierté locale
 - . Publiciser les activités des organismes dans les médias locaux et régionaux
 - . Mettre en valeur les gens de chez nous dans le journal local
4. Mener à terme les projets existants
5. Promotion et exemples concrets de partenariat entre les 2 municipalités

TERRITOIRE VIVANT (Attractivité et animation)

Objectif général : Développer le pôle touristique de la Rivière-au-Saumon

Objectifs spécifiques

1. Mieux desservir la clientèle
 - . Bâtir un pavillon d'accueil: aire d'accueil, de services, entreposage
 - . Mettre en valeur l'axe de la 257 entre le Chemin 4 milles (Hampden) et le noyau villageois (Scotstown) :
 - Ériger une halte routière avec vue sur la montagne
 - Créer un sentier vers le Pain-de-Sucre
 - . Revoir le projet de « seuil » au Marécage des Scots pour offrir d'autres activités (canotage, observation de la faune et de la flore)
2. Diversifier l'offre touristique
 - . Développer un volet interprétation de la nature (faune, et flore aquatique et terrestre
 - . Ouvrir le type d'activités reliées à l'eau – calme : rabaska, pêche, plongée en apnée...)
 - tumultueuse (rafting, kayak)
 - . Développer le tourisme hivernal (Camping d'hiver, VTT, motoneige)
 - . Participer au circuit des "SHEDS"
 - . Élaborer un plan de plage et le mettre en oeuvre
 - . Construire un mini-golf thématique (écossais)
 - . Tour d'observation

3. Mettre en valeur la cheminée et le barrage
 - . Éclairage
4. Souligner le passage des touristes et des visiteurs
5. Animer les espaces publics
 - . Réaménager l’abri-bois pour offrir des activités complémentaires et culturelles (expositions thématiques, pique-nique, peinture, etc.)
 - . Mettre en valeur les talents locaux (chant, musique, danse, etc.)
 - . Encourager les événements rassembleurs et en susciter d’autres (Fête de la Pêche, Fête nationale, Halloween, Fête des Neiges, etc.)
 - . Assurer la survie du Petit Écossais

TERRITOIRE VIVANT (Commerces, entreprises et travail autonome)

Objectif général: Soutenir les entreprises locales

Objectifs spécifiques

1. Vérifier les besoins des entreprises
2. Bonifier l’offre de services existants
 - . Encourager la venue de nouveaux entrepreneurs et promoteurs (boulangers, cordonniers, réparateurs de petits appareils, etc.)
 - . Favoriser les échanges entre entreprises locales et régionales
 - . Publiciser les services existants locaux et régionaux (congés de taxes...)
 - . Trouver une nouvelle vocation aux bâtisses non ou peu utilisées
 - . Créer un groupe d’investisseurs (acheter, rénover et revendre les bâtisses patrimoniales)
3. Encourager le travail autonome
4. Valoriser les produits et services locaux
 - . Publicité et achat local
5. Poursuivre les crédits de taxes à l’expansion
6. Améliorer la couverture cellulaire

TERRITOIRE ATTRAYANT (Embellissement du milieu)

Objectif général: Rehausser la valeur de nos espaces publics

Objectifs spécifiques

1. Établir une politique d’affichage et réglementer
 - . Homogénéiser
 - . Contrer la pollution visuelle
2. Mettre l’emphase sur les entrées municipales
 - . Les panneaux d’accueil
 - . Les Hôtels de Ville (entretenir les bâtiments et aménager les terrains)
3. Installer ou ajouter du mobilier durable
 - . poubelles, bancs, distributeurs de sacs à crotte, fontaines

4. Protéger le paysage
 - . Ramasser les carcasses de voitures et de camions ou d'instruments agricoles
 - . Démolir les bâtiments en ruine
5. Maintenir les aménagements existants
 - . Remplacer les végétaux morts ou endommagés et le mobilier détérioré
6. Poursuivre les travaux de mise à niveau des rues du village, des rangs et de la 257

TERRITOIRE ATTRAYANT (Promotion et accueil)

Objectif général: Faire connaître le Pôle Rivière-au-Saumon et ses attraits

Objectifs spécifiques

1. Attirer des nouveaux résidents
 - . Intégrer un volet « immobilier » aux sites WEB des 2 municipalités et mettre en valeur les maisons patrimoniales à vendre (faire les mises à jour régulièrement)
 - . Établir une politique d'accueil (comité, parrainage, trousse)
 - . Mettre en valeur les services et les organismes communautaires
2. Attirer des touristes
 - . Offrir un pôle d'accès à internet sans fil et l'indiquer (babillard, commerces ou dépliants promotionnels)
 - . Organiser des événements "découverts" en lien avec CLD, Centre Jeunesse d'emploi et SADC
 - . Promouvoir les attraits et les événements
 - . Participer aux campagnes de promotion (Estrie, Haut-St-François, Granit)
 - . Développer des produits de promotion (dépliant, chandail, casquette, étendard, écusson...)

9.3 Le Petit Écossais :

9.3.1 Réparation de vitres et vérification du système d'alarme (résolution)

2022-03-114

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat et réparation des vitres manquantes au bâtiment communément appelé « Le Petit Écossais » au Parc Walter-MacKenzie et que le système d'alarme soit vérifié afin qu'il puisse être armé avec des nouveaux codes.

ADOPTÉE

9.3.2 Achat et installation d'un séparateur d'huiles et de graisses (résolution)

2022-03-115

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise l'achat et l'installation d'un séparateur d'huiles et graisse pour le bâtiment communément appelé « Le Petit Écossais » au Parc Walter-MacKenzie.

ADOPTÉE

2022-03-116 **9.4 Camping de la rivière étoilée – Assignation d’un numéro civique (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal attribue spécifiquement le numéro civique 15, de la rue du Parc désignant le Camping de la rivière étoilée qui est situé au Parc Walter-MacKenzie.

ADOPTÉE

2022-03-117 **9.5 Cœur Villageois – Remise de clé électronique pour accès à l’Hôtel de Ville (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la remise d’une clé électronique pour l’accès à l’Hôtel de Ville aux responsables de comités locaux afin qu’il puisse avoir accès à la salle commune du 2^e étage selon un horaire établi pour les organismes.

Toutes demandes de clés doivent être faites par écrit et remises au bureau municipal. Les clés seront remises sur réception d’un dépôt et inscription dans le registre.

Le conseil municipal spécifie que la tenue de toutes réunions et rencontres dans un local public de l’Hôtel de Ville par un organisme doit être réservée au préalable au bureau municipal.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Fermeture de la Piste cyclable du Marécage des Scots – période de dégel (information)

Des informations prises auprès des responsables de la piste cyclable au niveau du CLD et de la MRC du Haut-Saint-François indiquent que la fermeture de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots n’est pas reliée à la période de dégel décrétée par le Ministère des Transports.

La fermeture survient selon l’état de la piste entre la période hivernale et le printemps.

2022-03-118 **10.2 Fermeture de la patinoire (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal indique que la patinoire extérieure sera fermée à compter du 5 mars prochain en raison des conditions climatiques prévues au cours des prochains, soit de la pluie et des températures plus élevées.

L’employé responsable de l’entretien de la patinoire sera avisé de la fin de son travail pour la Ville de Scotstown en raison de cette fermeture.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l’atelier et varia

11.1 Appel de projets voisins solidaires – Soutien financier aux municipalités (résolution)

Considérant qu'Espace MUNI soutient les municipalités et les MRC qui souhaitent un accompagnement, des outils et de l'inspiration en vue d'offrir à leurs citoyennes et citoyens des milieux de vie sains, actifs, solidaires, inclusifs et durables;

Considérant que pour s'accomplir, Espace MUNI invite l'ensemble des municipalités et des MRC du Québec à mettre en oeuvre des projets *Voisins solidaires*;

Considérant que l'objectifs de l'appel de projets permet aux municipalités et aux MRC de développer, de maintenir ou d'améliorer des initiatives qui favoriseront la promotion du bon voisinage, les liens intergénérationnels, les actions sur l'environnement social et physique en plus d'identifier et de soutenir les citoyennes et citoyens connecteurs;

Considérant que ces initiatives, développées en partenariat avec la population et des organismes à but non lucratif du milieu, permettent de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie de la population de même qu'au développement des communautés;

Considérant qu'Espace MUNI dispose d'une somme de 1 050 000 \$ pour soutenir les projets retenus et que les municipalités de moins de 5 000 individus peuvent obtenir un soutien financier maximal de 10 000 \$;

2022-03-119

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Voisins solidaires* avec la collaboration des divers organismes à but non lucratif de Scotstown.

ADOPTÉE

11.2 Remerciements pour l'aide fournie à l'entretien de la patinoire (résolution)

2022-03-120

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal transmette une lettre de remerciements à Monsieur Philippe Valcourt pour l'aide-bénévole qu'il a fourni à l'employé responsable de l'entretien de la patinoire au cours de la saison 2021-2022.

Que cette aide a été très appréciée par le conseil municipal.

ADOPTÉE

11.3 Programme de soutien au sport - Le sport communautaire pour tous (information)

Le gouvernement a annoncé un programme d'aide financière « Le sport communautaire pour tous ». À la suite des informations reçues, une municipalité n'est pas admissible à ce programme.

11.4 Préavis vérification mécanique – Camions du service incendie (résolution)

2022-03-121

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que soient autorisés les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire des deux (2) camions du service incendie au cours du mois de mars 2022.

Un rendez-vous sera pris avec le garage 9155-7280 QUÉBEC INC. (TRANSPORT DOSTIE) de Lac-Mégantic ou toute autre entreprise mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec pour faire effectuer les travaux directement à la caserne incendie.

Une préinspection sera effectuée par les employés municipaux en collaboration avec le directeur incendie et les pompiers disponibles.

ADOPTÉE

11.5 Versement de l'aide financier 2022 – Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2022-01-033 adoptée le 11 janvier 2022 relative au report du versement de l'aide financière 2022 destiné aux Loisirs Hampden-Scotstown en attendant le remboursement des frais de rémunération du camp de jour 2021;

Considérant que les sommes dues à la Ville de Scotstown ont été acquittées au complet;

2022-03-122

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière 2022 au montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) pour l'organisme Loisirs Hampden-Scotstown.

ADOPTÉE

11.6 125 rue Osborne – Travaux égout – Frais d'intervention municipale (résolution)

Considérant l'adoption du règlement 494-21 et spécifiquement l'article 15 permettant que la ville puisse effectuer des travaux reliés à l'aqueduc et/ou l'égout sur une propriété privée sur demande du propriétaire;

Considérant qu'une demande a été faite auprès de l'employé municipal par le propriétaire du 125, rue Osborne indiquant qu'il y avait des problèmes d'évacuation d'eau usée et demandant à la Ville de Scotstown de faire les vérifications nécessaires;

Considérant qu'une demande de vérification par caméra a été faite à l'entreprise Bell-eau-clerc qui a détecté que la présence de racines d'arbres dans les canalisations d'égouts avait produits créer le problème et empêchant l'écoulement;

Considérant que la résidence ne possède pas de clapet de non-retour tel qu'exigé par le règlement 388-11 adopté le 2 novembre 2011 par le conseil municipal stipulant en autres les articles suivants :

ARTICLE 3 EXIGENCES RELATIVES À UN BRANCHEMENT AUX ÉGOUTS (SANITAIRES ET PLUVIAUX)

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une

soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non- retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie –Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 publiées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6°) de la Loi sur les compétences municipales.

3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Considérant que les arbres plantés sur la propriété étant à l'origine des racines ayant causé des bris aux canalisations ne sont pas la propriété de la Ville de Scotstown;

2022-03-123

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu par les

Que ce dossier est reporté à une séance subséquente afin de remettre le rapport des frais d'intervention de la Ville de Scotstown aux membres du conseil pour décision.

ADOPTÉE

11.7 ACEF – Invitation : 50^e (résolution)

2022-03-124

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'en vertu de l'invitation de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie) pour souligner leur 50^e ans d'existence, les membres du conseil sont invités à participer à l'événement cabaret-spectacle le 23 avril 2022 au Centre culturel le Parvis, s'ils le désirent.

ADOPTÉE

11.8 Loisirs Hampden-Scotstown – Camp de jour : chapiteau (résolution)

Attendu que le comité des Loisirs Hampden-Scotstown prépare le camp de jour et qu'une demande a été transmise au conseil municipal dans le but de savoir si la Ville de Scotstown possédait un chapiteau ou un endroit pour la tenue de cette activité pour la période estivale ;

Attendu que les travaux prévus au cours de l'été à l'école Saint-Paul ne peuvent permettre l'utilisation du gymnase comme par les années passées;

Attendu que la demande reçue indique que le pavillon de la Municipalité du Canton de Hampden serait accessible, mais en raison de l'éloignement n'est pas propice pour la tenue du camp de jour;

Attendu que ladite demande mentionne que le local du sous-sol de l'Hôtel de Ville n'est pas adéquat pour la tenue du camp de jour;

2022-03-125

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal indique au comité Loisirs Hampden-Scotstown que l'abri-bois situé au Parc Walter-MacKenzie peut être utilisé ainsi que le local du sous-sol de l'Hôtel de Ville comme par les années passées et que la grande salle au 2^e étage pourra être utilisé à certaines occasions.

Toute utilisation de locaux à l'Hôtel de Ville devra être réservée d'avance en communiquant avec le bureau municipal.

ADOPTÉE

11.9 Sympathies au CLD pour le décès de Monsieur Bernard Ricard, directeur adjoint (résolution)

2022-03-126

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal transmette ses condoléances à l'équipe des employés du Centre local de Développement du Haut-Saint-François (CLD) à la suite du décès subit de Monsieur Bernard Richard, directeur général adjoint par l'envoi d'un arrangement floral

ADOPTÉE

11.10 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts (résolution)

2022-03-127

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

La Ville de Scotstown procédera à la demande de plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, édition 2022 et participera à la distribution de plants d'arbres au cours du mois de mai prochain en collaboration avec la Municipalité de Hampden si celle-ci souhaite participer.

La demande sera effectuée par Madame Monique Polard, directrice générale. Un Info-Scotstown sera distribué à toutes les résidences pour annoncer cet événement qui aura lieu à Scotstown en 2022 et sera publicisé sur le site web et la page Facebook de la ville.

ADOPTÉE

11.11 Aucun sujet

11.12 Aucun sujet

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Aucune personne n'est présente.

13. Levée de la séance (résolution)

2022-03-128

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, maire

Monique Polard, directrice générale